

France, 11 Octobre 2001

Dans un lycée polyvalent, situé en centre ville, comptant 970 élèves (de la 2nde au BTS du secteur Sciences médico-sociales, et de la 2nde au Bac professionnel et mentions complémentaires post-baccalauréat du secteur professionnel tertiaire et social), arrive le 1er octobre 2001 Jordan, assistant américain originaire de New York. Le proviseur a annoncé son arrivée au moyen de la « feuille hebdomadaire d'information » affichée dans tous les services et notamment à la vie scolaire, lieu accessible aux élèves.

Le 11 octobre 2001, Jordan vient signer son PV d'installation. En traversant la cour, à la récréation de 10 h, un élève s'approche de lui, Jordan croit comprendre « US, go home », et voit l'élève simuler un tir et l'entend imiter le bruit d'une arme à feu. Jordan demande à voir le proviseur, absente à ce moment-là. Il tente d'expliquer son problème à la secrétaire qui ne comprend pas l'anglais - Jordan ne parle pas du tout le français ; elle perçoit l'angoisse du jeune homme.

À son retour, le proviseur tente de joindre Jordan au téléphone. Son interlocuteur lui dit que ce dernier fait partie de l'équipe de basket de la ville, qu'il est en réunion mais sera visible le soir à 20 h 30 au gymnase. À 20 h 30, le Proviseur rencontre l'entraîneur de l'équipe de basket et Jordan. Elle tente de rassurer Jordan et lui demande s'il a vraiment compris ce qu'a voulu exprimer l'élève, s'il faut tenir compte d'un acte isolé, sans doute irréfléchi et enfin, s'il pourrait reconnaître l'élève en cause. Il répond à cette dernière question par l'affirmative mais se refuse à cette démarche de reconnaissance car il avoue avoir peur. En dépit de tous les arguments déployés, de la proposition d'accueil personnalisé proposé, Jordan refuse de revenir au lycée.

Le proviseur réunit la conférence des délégués afin de leur expliquer qu'elle n'admet pas une telle situation dans son établissement, situation de toute évidence liée aux événements du 11 septembre ; elle engage une réflexion sur la tolérance, le respect, les actes de prosélytisme... Les délégués, choqués, rédigent une lettre qu'ils lisent à leurs camarades dès le lendemain, aidés dans cette démarche par leurs professeurs principaux. La lettre, adressée à Jordan, l'invite à oublier ce malheureux incident et exprime l'attente de la classe de l'accueillir à nouveau. L'assistant américain refuse pourtant toujours de regagner le lycée.

Mi-novembre, un élève de seconde, Youssef, conteste un texte étudié en français. Il le considère comme une atteinte à ses convictions religieuses, comme une offense. Il insulte le professeur, la France, les Français, et profère des menaces terroristes « le lycée va exploser... grand feu de joie, etc. » Conduit chez le Proviseur par un délégué, Youssef continue à proférer des menaces d'attentat sur le lycée, crie que désormais il s'appelle du nom du terroriste connu de tous à cette époque-là, annonce qu'il a commencé son action en ayant dit à l'assistant américain qu'il « exploserait » avec tous les Américains. Youssef semble être dans un état second. Il insulte le proviseur et la menace personnellement.

Le proviseur téléphone aux parents de Youssef qui viennent le chercher. Par mesure conservatoire, Youssef n'est plus autorisé à se rendre au lycée avant sa comparution au conseil de discipline.

Le proviseur et le professeur de français portent plainte contre Youssef. Le proviseur conseille à Jordan de porter plainte également, ce qu'il refuse par peur des conséquences. Il quitte la France fin novembre.

Le conseil de discipline exclut définitivement Youssef.

Fin novembre, le proviseur apprend par la police qu'une lettre anonyme a été envoyée au Procureur de la République. Le proviseur y est accusé de lâcheté, de n'avoir pas traité cette affaire en ayant donné l'impunité à un élève et conclut : « Comment peut-on laisser diriger un établissement scolaire par une personne aussi incompétente ? » Les dénonciations anonymes n'étant pas prises en compte, l'affaire a été classée sans suite. La police a beaucoup soutenu le proviseur qui avait porté plainte avant l'arrivée de ladite lettre.

Youssef a été jugé. Le tribunal lui inflige un avertissement.

Deux élèves de sa classe se convertissent à l'islam